



Label Ville
Européenne

CHARTRE D'ENGAGEMENT : Label Ville européenne

Candidat aux élections municipales, élu de demain, je m'engage pour la promotion de l'Europe sur le territoire de ma commune !

Je soussigné(e)

m'inscris dans les objectifs du Label Ville européenne et m'engage à :

- ✓ Respecter les critères du niveau 1 du Label Ville européenne.
- ✓ Mettre en œuvre le maximum d'actions recensées dans le Label Ville européenne.
- ✓ Rencontrer, dans les trois mois suivant mon élection, un membre des associations portant le Label Ville européenne.
- ✓ Rendre compte, une fois par an, des actions du Label Ville européenne menées dans ma commune.

Commune :

Nom de la liste :

Mail du signataire :

Date et signature :

PRÉSENTATION :

Le Label Ville européenne est une action transpartisane menée par plusieurs associations : les Jeunes Européens - France, le Mouvement Européen - France, l'Union des Fédéralistes Européens - France.

Le Label Ville européenne a pour vocation d'évaluer l'engagement européen des 35.000 communes françaises. Il se veut accessible, incitatif et surtout, participatif. C'est pourquoi, l'engagement des villes ne sera pas uniquement évalué par des critères financiers, mais bien par un ensemble d'actions répertoriées dans le tableau ci-dessous.

La présente Charte du Label Ville européenne est proposée aux candidats déclarés à l'élection municipale de leur commune. La mise en œuvre du Label Ville européenne ne se fera donc qu'après les élections municipales.

À ce titre, le candidat signataire de la Charte s'engage, une fois élu, à ce que sa commune intègre le Label Ville européenne. Dès lors, la commune participante se verra attribuer, chaque année au mois de décembre et pour une durée d'un an, un niveau en fonction des actions réalisées.

Le Label Ville européenne repose sur l'engagement des élus à réaliser des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens et faire vivre une conscience européenne. Il est donc non contraignant.

Néanmoins, la signature de la Charte du Label Ville européenne oblige le signataire à respecter les critères du niveau 1. Il a donc été conçu pour être accessible au plus grand nombre de communes françaises, quel que soit leur budget ou leur situation territoriale. Toute commune adhérente à la charte du Label Ville européenne doit donc :

- ✓ Placer, dans sa mairie, un drapeau européen à côté du drapeau français
- ✓ Marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'UE dans sa commune
- ✓ Organiser, au minimum une fois par an, un évènement (conférence, projection, exposition, jumelage) avec pour thème l'Europe ou un pays européen

Les associations qui portent le Label Ville européenne évalueront, via un comité de suivi du Label Ville européenne, les engagements de la commune et de ses élus.

La grille d'évaluation exhaustive du Label Ville européenne sera présentée lors de la rencontre entre l'élu et un membre des associations du comité de suivi, dont le principe est acté par la signature de cette charte.

À titre indicatif, la commune adhérente se verra attribuer, pour une année civile, le niveau pour lequel elle valide au moins 65% des indicateur et un certain score. Ce score, obtenu par l'addition des actions effectivement réalisées par la commune, valorisera les élus qui s'engagent pour les mesures les plus démonstratives. Ainsi, les points obtenus pour chaque action réalisée seront répartis selon la base suivante : niveau 2 (2 points), niveau 3 (4 points), niveau 4 (10 points), niveau 5 (25 points). La grille d'évaluation indicative est disponible en annexe.

Les associations portant le Label Ville européenne se réservent la possibilité de modifier la présente Charte. Néanmoins, si le document venait à être amendé, les associations membres s'engagent à faire apparaître en toute transparence les modifications au candidat signataire, lors de la rencontre prévue dans les trois mois suivants son élection, et donc avant son adhésion formelle au Label Ville européenne.

LE LABEL VILLE EUROPÉENNE :

Indicateur	Niveau 2 	Niveau 3 	Niveau 4 	Niveau 5 
------------	---	---	--	---

PÉDAGOGIE

Information	Information sur l'UE disponible dans chaque mairie	Information sur ce que fait l'UE pour la commune disponible en mairie/office du tourisme	Organisation de visite des biens financés par l'UE	Adhésion aux "Maisons de L'Europe" ou ouverture d'un centre d'information "Europe direct"
Langues	Organiser une journée de sensibilisation langue (type "Tire ta langue") dans la moitié des écoles primaires de la commune	Proposer une formation permettant d'apprendre la langue parlée dans la ville jumelée	Mettre en place des assistant.e.s de langue pour faciliter l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge	Ouvrir au moins une classe bilingue dans chaque école primaire
Communication	Encourager les villes à promouvoir leurs actions à caractère européen sur leurs réseaux sociaux	Réserver une partie du bulletin municipal à un sujet européen	Mise en avant des projets menés dans la ville, dont une partie au moins est financée par l'UE	Proposer une soirée électorale pour chaque élection nationale d'un État membre
Éducation	Organiser une semaine de la citoyenneté européenne	Organiser des actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne et aux cultures d'Europe dans au moins 50% des écoles de la ville, en lien avec les associations.	Financer un créneau « UE » dans les activités relevant du plan mercredi	Avoir une école européenne
Initiation	Proposer des activités en lien avec l'Europe dans les centres socioculturels	Organiser des rencontres inter-générationnelles pour échanger sur la vision de l'Europe	Organiser un débat sur un sujet européen au moins deux fois dans l'année	Organiser une session par mois, hors temps scolaire (pour les enfants de 4 à 10 ans) afin de les initier à l'Union européenne

COOPÉRATION

Politiques européennes et fonds européens	Afficher, par une signalétique, les langues parlées par les agents d'accueil de la ville	Information et sensibilisation aux droits de vote des citoyens européens non français	Indiquer la partie du budget de la ville dédiée aux questions européennes et les bénéficiaires pour la municipalité et les citoyens	Candidater à des programmes européens (Capitale Verte européenne, Capitale de la culture...)
Jumelage	Présentation annuelle de la ville jumelée	Organiser une rencontre annuelle entre les jeunes issus des villes jumelées	Parrainage de mobilier urbain pour des villes européennes	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes jumelées (physique ou à distance)
Implication des élus	Nomination d'un élu "Europe" au sein du conseil municipal	Valorisation de l'action des représentations européennes des collectivités territoriales	Organisation d'un séminaire de réflexion rassemblant des élus d'au moins 7 pays européens	Implication dans des projets européens (hors politique de cohésion)
Tissu associatif	Organisation de rencontres de coordination par la ville pour mettre en place des actions autour de l'Europe	Soutien de la municipalité aux projets à dimension européenne menés par les acteurs associatifs	Organiser un séminaire de formation sur l'Union européenne	Organiser une foire européenne pour faire se rencontrer les acteurs associatifs engagés sur les thématiques européennes
Intégration politique	Organisation de débats sur la politique de l'Union européenne au niveau local	Prises de positions communes avec d'autres maires, français ou européens, sur des thèmes liés à la démocratie européenne	Participation à au moins un réseau européen (CCRE, ALDA, ...)	Développer un réseau d'élus pour repenser la gouvernance européenne et la répartition des compétences du niveau local au niveau global
Action trans-frontalière *Pour les communes appartenant aux GECT	Organiser, avec les villes voisines, un marché commun mettant à l'honneur les produits locaux	Multiplier les actions avec les villes frontalières dans les régions transfrontalières	Organiser une manifestation sportive rassemblant des équipes formées par des villes transfrontalières	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes miroirs

CITOYENNETÉ

Citoyenneté européenne	Organiser une réunion d'accueil (à l'année) à la mairie pour les citoyens européens arrivant dans la commune	Informar les ressortissants européens sur leurs droits : publication des tracts d'information appropriés dans les principales langues des citoyens européens	Faciliter l'insertion des nouveaux arrivants européens dans la ville d'accueil (travail, vie de famille, etc.) via un accompagnement juridique et administratif	Impliquer les récents arrivants européens (jusqu'à N+3) dans l'accueil officiel des nouveaux arrivants par la mairie (ex. leur donner un statut officiel, les transformant en interlocuteurs directs des arrivants)
Événementiel	Organiser un événement le 9 mai	Participer à la semaine européenne de la démocratie locale	Rassembler les personnes étrangères en vacances ou qui séjournent dans la ville afin qu'elles puissent rencontrer des citoyens locaux et partager leur regard sur la ville	Organiser une nuit des étudiants internationaux
Mobilité	Organisation d'un temps d'échange annuel pour connaître les modalités d'un départ à l'étranger : les destinations, les aides possibles, mise en relation avec des personnes déjà parties en voyage	Proposer à tous les élèves du secondaire une réunion d'information sur les échanges possibles dans le cadre des programmes et partenariats européens de mobilité	Recrutement de jeunes du Corps européen de solidarité pour officier dans les établissements communaux (mairie, écoles primaires, crèches, Maison de l'Europe...)	Organisation d'un Prix européen, dont les lauréats (environ 10) gagneraient une bourse de mobilité

CULTURE

Artistique	Mettre à l'honneur par une campagne de communication des artistes européens dans les lieux dédiés	Diffusion grand public de l'Eurovision	Organiser localement un évènement qui vise à valoriser une région, une tradition ou un courant artistique européens afin de faire vivre la richesse culturelle européenne	Organiser une semaine culturelle mettant en avant un pays européen
Gastronomie	Présentation du plat traditionnel de la ville jumelée	Organiser une semaine de la gastronomie européenne dans les cantines publiques	Organiser une soirée de dégustation de produits d'un pays européen	Organiser un marché culinaire européen
Sport	Diffusion grand public des finales des compétitions sportives européennes	Mise en place d'une Olympiade entre plusieurs écoles (chaque école représentant un pays européen)	Organisation d'une rencontre sportive avec une équipe issue de la ville jumelée	Organiser une compétition sportive rassemblant des équipes venant d'au moins trois pays européens

ANNEXES :

- Grille d'évaluation générale :

Conditions d'obtention	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Indicateurs : (Sur 16)	10 indicateurs du niveau 2	10 indicateurs du niveau 3 12 indicateurs du niveau 2	10 indicateurs du niveau 4 12 indicateurs du niveau 3 14 indicateurs du niveau 2	10 indicateurs du niveau 5 12 indicateurs du niveau 4 14 indicateurs du niveau 3 16 indicateurs du niveau 2
Score minimum requis :	20 points	60 points	160 points	410 points
Bonus* : (Sur : 656 points)	131 points (20%)	262 (40%)	394 points (60%)	525 points (80%)

*Score à partir duquel la commune obtient un niveau quel que soit le nombre d'indicateurs réalisés

- Grille d'évaluation pour les communes appartenant à un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) :

Conditions d'obtention	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Indicateurs : (Sur 17)	11 indicateurs du niveau 2	11 indicateurs du niveau 3 13 indicateurs du niveau 2	11 indicateurs du niveau 4 13 indicateurs du niveau 3 15 indicateurs du niveau 2	11 indicateurs du niveau 5 13 indicateurs du niveau 4 15 indicateurs du niveau 3 17 indicateurs du niveau 2
Score minimum requis :	22 points	66 points	176 points	451 points
Bonus* : (Sur : 697 points)	139 points (20%)	279 (40%)	418 points (60%)	558 points (80%)

*Score à partir duquel la commune obtient un niveau quel que soit le nombre d'indicateurs réalisés